

213C0759

FR0000030181-OP017-E02

26 juin 2013

Ouverture de l'offre publique d'échange visant les actions de la société.

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Le 25 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'échange visant les actions de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS, déposée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis, agissant pour le compte de la société Foncière des Régions (cf. Décision & Information 213C0744 du 25 juin 2013).

La note d'information de la société Foncière des Régions (visa n°13-293 du 25 juin 2013) et la note en réponse de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS (visa n°13-294 du 25 juin 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'échange sera ouverte le **27 juin 2013** et sa date de clôture sera fixée après l'obtention par Foncière des Régions de l'autorisation de l'autorité de la concurrence allemande (« *Bundeskartellamt* »), qui a été saisie le 11 juin 2013 (condition suspensive stipulée par l'initiateur conformément à l'article 231-11 du règlement général).

Nyse Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre.